



AUDEOS
COMMISSAIRES AUX COMPTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE 360 MOC,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

360 MOC
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 €
6 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 PARIS
RCS PARIS 897 611 703

A l'Associé,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 8 décembre 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation sur la base des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2023.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2023 s'élève à 6 500 euros. Les charges d'exploitations sont en hausse de 17 % à 9 242 euros en 2023 contre 7 875 euros en 2022. La masse salariale, charges sociales incluses diminue de 4% à 5 641 euros. Le résultat d'exploitation ressort à – 2 742 euros contre -7 875 euros l'exercice précédent. Le résultat exceptionnel est de 16 933 euros en 2023.

L'exercice 2023 s'est clôturé sur un bénéfice de 13 853 euros contre une perte de 7 875 euros en 2022.

Les capitaux propres au 31/12/2023 sont positifs à hauteur de 4 684 euros.

A la date du 31 décembre 2023 la société conserve des capitaux propres positif.

Mission du commissaire à la transformation

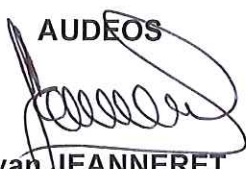
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur les bases de nos travaux, nous ne sommes pas en mesure d'attester que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

Schiltigheim, le 21 décembre 2023

AUDEOS

Yvan JEANNERET
Commissaire aux Comptes